

Une plainte après un ramassage d'algues en mer

Vivarmor nature, cogestionnaire de la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc avec l'Agglo, reproche au bateau chargé de ramasser des algues en mer « une intrusion sans autorisation »

Pourquoi ? Comment ?

Pourquoi Vivarmor nature a-t-elle déposé une plainte ?

L'association Vivarmor nature, cogestionnaire de la réserve de la baie de Saint-Brieuc avec l'Agglomération, a déposé plainte cet automne contre la société Efinor sea cleaner, « à la suite de l'intrusion de sa barge collectrice d'algues vertes dans la réserve, le 20 septembre, en l'absence d'autorisation », indique le conseil scientifique. Le rôle de ce conseil, composé de scientifiques et de naturalistes amateurs, est d'apporter aux gestionnaires de la réserve son expertise et d'émettre un avis sur tous les projets susceptibles de venir à l'encontre des objectifs de conservation.

« L'intrusion » du bateau d'Efinor sea cleaner, mandaté par la préfecture de Région pour créer un navire expérimental dépollueur dans le cadre du 3^e plan de lutte contre les algues vertes, s'était déroulée au lendemain d'une réunion avec le sous-préfet, Étienne Guillet. Ce jour-là, l'expert eau, algues vertes et transition agroécologique en Bretagne nommé par l'État, avait sollicité l'avis du conseil scientifique pour un test de ramassage en mer dans la réserve. Le conseil avait donné un avis défavorable au motif que les critères n'étaient pas réunis pour que le test se déroule dans de bonnes conditions.

Le sous-préfet Guillet avait alors garanti « que l'ensemble des opérations effectuées dans le secteur de la réserve se ferait en toute transparence et en pleine concertation avec les gestionnaires et le conseil scientifique », assure le conseil scientifique dans un courrier adressé au préfet des Côtes-d'Armor. Courrier qui n'a pas reçu de réponse à ce jour.

Quelle est la position du conseil



Plus grande réserve naturelle de Bretagne, la réserve de la baie de Saint-Brieuc est cogérée par Saint-Brieuc Armor agglomération et Vivarmor nature.

(PHOTO : OUEST-FRANCE)

scientifique sur le ramassage des algues en mer ?

À l'issue du comité départemental de suivi du plan de lutte contre les algues vertes qui s'est tenu lundi, le député de Saint-Brieuc, Mickaël Cosson, disait espérer, dans un communiqué, « que la réserve naturelle ne freinera pas davantage les solutions apportées pour enrayer ce fléau ».

Le conseil scientifique lui oppose que « la réserve n'a jamais freiné le traitement des algues vertes ». Mais souligne « la nécessité d'une étude d'impact environnemental à différentes saisons, avant d'émettre un avis sur la mise en œuvre de cette

technique à plus long terme au sein de la réserve [...]. Aujourd'hui, nous sommes toujours en attente d'un cahier des charges ».

Quid des tests ?

À l'automne, des tests ont eu lieu, « au niveau de la baie de Saint-Brieuc, hors zones protégées au titre de l'environnement ou au large du port du Légué », indique la préfecture.

Selon nos informations, ces tests n'auraient pas été concluants. Mais « le bateau est aujourd'hui opérationnel », fait savoir Hervé Guyot, le président de Vivarmor nature. Cepen-

dant, le conseil scientifique n'a pas eu, à ce jour, de retour d'expérience.

L'activité du bateau reprendra « quand il y aura à nouveau des algues vertes à collecter afin de réduire leur dépôt en baie de Saint-Brieuc, en baie de la Fresnaye et potentiellement dans les autres baies, annonce la préfecture. La campagne devrait être relancée en avril et sera suivie par un bureau d'étude spécialisé dans l'étude des milieux marins ».

Nadia LE SAUX.